

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 09 DECEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le neuf décembre, à vingt heures,

Le conseil municipal de la commune de Orthevielle s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Didier MOUSTIÉ, Maire.

Présents : MM MOUSTIÉ Didier ; FORTASSIER Christian ; GIMENEZ Séverine ; PASCOUUAU Bruno ; LABORDE Sandrine ; ROBERT Guy ; DULUCQ Jean-Marc ; DEMANGEON Xavier ; ALLEMANDOU Olivier ; LIGNAU Sandra.

Absents : BERNARD Jean-Eudes ; LATAILLADE Hervé ; SOULU Sabine ; SUZAN Audrey.

Procuration : LATAILLADE Hervé à DULUCQ Jean-Marc.

Secrétaire : DEMANGEON Xavier.

**1°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION EN DATE DU 17 OCTOBRE 2019.**

Le compte-rendu n'appelant pas d'observation particulière, est adopté à l'unanimité.

**2°) TRAVAUX DE RENOVATION D'AGRANDISSEMENT ET D'ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE, DE LA SALLE DE LAHOURCADE, DES SANITAIRES PUBLICS ET DES CHEMINEMENTS EXTERIEURS : DECLARATIONS DE SOUS-TRAITANCE**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du marché de travaux concernant la rénovation et l'agrandissement de la mairie, l'accessibilité de la salle de Lahourcade, des sanitaires publics et des cheminements extérieurs, les titulaires des lots n° 2, 6 et 13 ont présenté une déclaration de sous-traitance avec paiement direct :

- **Lot n° 2 – MACONNERIE** : la SARL GOMEZ, 33, route de Sort 40180 NARROSSE a présenté une déclaration de sous-traitance au profit de la SARL Enduit ABID, 2, rue des Prunus 40100 DAX en vue de lui confier la réalisation des enduits pour un montant de 3 418,00 € H.T.
- 
- **LOT n° 6 – PLATRERIE** : la SARL SAMISOL Rue du Pont Long 64160 MORLAAS a présenté une déclaration de sous-traitance au profit de la SARL P. PLATRE – Rue Gaillat 64990 LAHONCE en vue de lui confier la réalisation des travaux de plâtrerie, isolation, plafonds et cloisons pour un montant de 8 941,00 € H.T.
- **LOT n° 13 – ELEVATEUR** : la SARL AEA Elévateurs - Allée Robert Schumann 88110 RAON L'ETAPE a présenté une déclaration de sous-traitance au profit de la SARL PRATICA SARL ARD – 1, Zone artisanale de Bel air 33670 SADIRAC, en vue de lui confier une partie des prestations, soit le suivi du chantier, la pose, le câblage et la mise en service de l'élévateur PMR, pour un montant H.T. maximum de 2 500,00 € H.T.

L'avis des élus est sollicité quant à l'agrément de ces sous-traitances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** les sous traitants proposés pour les travaux énoncés ci-dessus et valide leurs conditions de paiement ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les déclarations de sous-traitance et tous documents se rapportant à cette affaire.

**3°) AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX DE RENOVATION D'AGRANDISSEMENT ET D'ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE, DE LA SALLE DE LAHOURCADE, DES SANITAIRES PUBLICS ET DES CHEMINEMENTS EXTERIEURS**

M. le Maire expose au Conseil que dans le cadre de l'exécution des travaux de rénovation et agrandissement de la mairie, accessibilité de la salle Lahourcade, des sanitaires publics et des cheminements extérieurs et afin de tenir compte de travaux spécifiques dus à des difficultés et sujétions d'ordre technique et afin de payer les prestations supplémentaires non prévues dans le contrat initial, la signature d'avenants s'avère nécessaire.

Lot n° 2 – Maçonnerie : reconsolidation des éléments structurels fragilisés au niveau de la rampe côté entrée, rejointoiement des éléments manquants et supplémentaires :

Montant H.T. initial	54 980,40 € (65 976,48 € TTC)
Avenant n° 1 H.T.	2 672,00 € (3 206,40 € TTC)
Nouveau montant H.T.	57 652,40 € (69 182,88 € TTC), soit une augmentation de 4,86 %

Lot n° 3 – Charpente-Couverture : réalisation d'un chevêtre dans le plancher existant

Montant H.T. initial 13 118,26 € (15 741,91 € TTC)  
Avenant n° 1 H.T. 398,00 € (477.60 € TTC)  
Nouveau montant H.T. 13 516,26 € (16 219,51 € TTC), soit une augmentation de 3.03 %

Lot n° 7 - Electricité : reprise gainage VMC et rajout hublot automatique

Montant H.T. initial 24 111,00 € (28 933,20 € TTC)  
Avenant n° 1 H.T. 355,00 € (426,00 € TTC)  
Nouveau montant H.T. 24 466,00 € (29 359,20 € TTC), soit une augmentation de 1,47 %

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le marché conclu avec les entreprises par délibération du Conseil Municipal n° 2019/15 du 2 mai 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AURORISE M.** le Maire à signer les avenants correspondants avec les entreprises concernées ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution.

#### **4°) CLASSEMENT DES VOIES DE LA 1<sup>ère</sup> TRANCHE DU LOTISSEMENT « LES HAUTS DE MONEIN » DANS LA VOIRIE COMMUNALE.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L. 2111-3,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L. 141-1 et L. 141-3,

Considérant que la commune a procédé à la dénomination des rues du lotissement « Les Hauts de Monein » et que les voies de la 1<sup>ère</sup> tranche du lotissement sont ouvertes à la circulation publique, sans être toutefois classées dans le domaine public routier communal,

Considérant que ce classement dans le domaine public routier communal n'entraînera pas d'atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par les voies et qu'ainsi, ce classement est dispensé d'enquête publique, conformément à l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière,

Considérant que la longueur de la voirie approuvée par délibération du conseil municipal en date du 16 novembre 2016 était de 20 795 ml,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de procéder au classement dans la voirie communale (domaine public routier communal) des voies de la 1<sup>ère</sup> tranche du Lotissement « Les Hauts de Monein » :

▶ Chemin du Pic d'Iparla	220 ml
▶ Allée du Mondarrain	225 ml
▶ Impasse du Pignada	50 ml
▶ Impasse du Baradeau	<u>55 ml</u>
TOTAL	550 ml

- **APPROUVE** l'actualisation du tableau de classement des voies communales annexé à la présente délibération ;

- **FIXE** la longueur totale des voies communales à 21 345 mètres linéaires ;

- **AURORISE M.** le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération et le charge de l'exécution de la présente décision.

#### **5°) PASSATION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL.**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Considérant le montant prévisionnel du contrat qui s'élevait les années antérieures à 9 065,37 € par an,

Considérant la proposition reçue de la CNP assurances qui apparaît économiquement la plus avantageuse, il propose au Conseil Municipal de retenir cette proposition et de l'autoriser à conclure avec cette société, du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel.,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de retenir la proposition de la C.N.P. Assurances ;
- de conclure avec cette société, pour une durée de un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 un contrat au taux de :
  - \* 7,48 % pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. avec une franchise de 15 jours fermes en maladie ordinaire ;
  - \* 1,65 % pour les agents affiliés à l'IRCANTEC avec une franchise de 15 jours fermes en maladie ordinaire.
- d'autoriser le Maire à signer ce contrat.

## **QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES**

- ▶ Projets éclairage public 2020/2021 : se positionner auprès du Sydec avant le 20 décembre 2019 pour le remplacement des lanternes existantes par des leds sur le Poste P15 Bedat et le Poste P9 Petit Mineur avec extension de l'éclairage public jusqu'au lotissement des Côteaux.
- ▶ Projet de photovoltaïque à la Carmenté : 7 600 méga watt.
- ▶ Informations sur les enjeux de la Gestion des Eaux et des Milieux Aquatiques et des préventions des inondations (GEMAPI) transféré à la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans au 1<sup>er</sup> janvier 2018 au titre de la Loi NOTRe. Taxe GEMAPI pour 2019 : 80 000 € ; budget GEMAPI 2020 : 170 000 € ; adhésion aux syndicats pour 2020 : 125 250 €.
- ▶ Informations par Xavier DEMANGEON sur l'avancement du diagnostic **du Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET)** initié par un comité de pilotage de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans composé d'un représentant de chaque commune.
- ▶ Commission animation : 02 janvier 2020 à 18H30 ;
- ▶ Vœux du Maire : 03 janvier 2020 à 18H30 salle de Lahourcade ;
- ▶ Vœux de la CCPOA : 10 janvier 2020 à 19H00 à Cagnotte ;
- ▶ Repas CCAS : samedi 11/01/2020 à la Salle Polyvalente ;
- ▶ Assemblée Générale de l'AOR : samedi 25/01/2020 à la Salle Polyvalente ;
- ▶ Conseil d'Ecole : 20/02/2020 à 18H30 à Port-de-Lanne ;
- ▶ Fête de la Chasse : 23/02/2020 à la Salle Polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 Heures 20.

## **PRÉSENTS**

M. Didier MOUSTIÉ

M. Christian FORTASSIER

Mme Séverine GIMENEZ

M. Bruno PASCOU

Mme Sandrine LABORDE

M. Jean-Marc DULUCQ

M. Guy ROBERT

M. Xavier DEMANGEON

M. Olivier ALLEMANDOU

Mme Sandra LIGNAU